

Modifications réglementaires concernant une permission d'occupation demandée pour le 2350, boulevard Sainte-Anne

Projet de Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à une permission d'occupation sur le lot numéro 1 571 541 du cadastre du Québec, **R.C.A.1V.Q. 569** (2350, boulevard Sainte-Anne, quartier de Maizerets, district électoral de Maizerets- Lairet)

Projet de Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à une demande d'occupation sur le lot numéro 1 571 541 du cadastre du Québec, **R.C.A.1V.Q. 570** (2350, boulevard Sainte-Anne, quartier de Maizerets, district électoral de Maizerets-Lairet)

Activité de participation publique

Consultation écrite

Date et heure (ou période)

Du 10 au 16 mars 2026, inclusivement

Lieu

Formulaire en ligne

Activité réalisée à la demande du : Conseil d'arrondissement de La Cité-Limoilou

Projet

Projet

Secteur concerné

Arrondissement de La Cité-Limoilou, quartier de Maizerets, district électoral de Maizerets-Lairet), 2350, boulevard Sainte-Anne.

Description du projet et principales modifications

Le propriétaire du commerce, situé au 2350, boulevard Sainte-Anne, souhaite obtenir une permission d'occupation permanente afin de continuer à y vendre et y louer de petits véhicules.

À l'ouverture du commerce, en 2021, la Ville avait octroyé au propriétaire une permission d'utilisation temporaire d'une durée de cinq ans. Cette dernière viendra à échéance en juillet 2026.

Puisque le commerce contribue à fournir une offre commerciale diversifiée dans le secteur, il est souhaité d'autoriser de façon permanente la poursuite de ses activités. Pour ce faire, il est proposé d'accorder au requérant une permission d'occupation, laquelle s'appliquera uniquement au terrain concerné.

Ce commerce fait partie du groupe d'usages C32, vente et location de petits véhicules. Il se trouve à l'intérieur des limites du Programme particulier d'urbanisme D'Estimauville (PPU), ainsi qu'à l'intérieur du territoire de la Vision d'aménagement pour les quartiers de la Canardière.

Documentation disponible sur le site Internet de la Ville de Québec

<https://preprod-www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/activites/fiche.aspx?IdProjet=990>

Participation

Membre du conseil municipal :

Marylou Boulianne, conseillère municipale du district électoral de Lairet-Maizerets

Personne-ressource de la Ville:

Sergio Avellan, conseiller en urbanisme, Section de l'urbanisme de proximité, Division de la gestion territoriale

Coordination de la consultation :

Anne Pelletier, conseillère en consultations publiques, Équipe participation publique, Division Interaction citoyenne et innovation

Participation sur la page web du projet

Aucun

Questions et commentaires du public

Aucun

Prochaines étapes

Transmettre ce rapport à la Division de la gestion territoriale, à la Direction de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou et au Conseil d'arrondissement de La Cité-Limoilou.

Réalisation du rapport

Date

17 mars 2026

Rédigé par

Anne Pelletier, conseillère en consultations publiques, Équipe participation publique, Division Interaction citoyenne et innovation